

Proposition d'action pour l'ouvrage à l'occasion des 25 ans du RFVS-OMS en 2015

Nom : "SPORT-SANTE SUR ORDONNANCE"

1. Contexte

Chaque année, plus de 10 000 habitants de la CUS sont admis en affection de longue durée (ALD). Les maladies cardiovasculaires, les cancers et le diabète représentent 70% de ces admissions, avec des taux particulièrement élevés à Strasbourg. Depuis novembre 2012, la Ville de Strasbourg a mis en place le dispositif « sport-santé sur ordonnance ». Celui-ci est né de la volonté conjointe des signataires du Contrat Local de Santé (Ville de Strasbourg, Agence Régionale de Santé d'Alsace, Régime Local d'Assurance Maladie, Préfecture-Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, HUS).

2. But

Favoriser la pratique d'une activité physique régulière, modérée et adaptée à l'état de santé des malades chroniques, dans une optique de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

3. Déroulement

Au 1^{er} janvier 2015, plus de 170 médecins généralistes strasbourgeois avaient prescrit du « sport santé ». Le dispositif comptait 800 bénéficiaires ayant rencontré au moins une fois un éducateur sport-santé de la Ville de Strasbourg. Muni de son ordonnance, le patient prend contact avec l'équipe d'éducateurs sportifs de la

Ville. Ces agents ont pour mission d'orienter les patients vers l'activité physique qui leur convient le mieux, en fonction des recommandations du médecin et des habitudes en matière de pratique d'activité physique. Le temps d'écoute permet de cerner le profil des bénéficiaires et de leur proposer un panel d'activités physiques personnalisé. L'une de ces activités est la pratique du vélo avec mise à disposition gratuite (300 abonnements d'un an au vélo-partage « Vel'hop »). 70% des bénéficiaires ne savent pas faire de vélo et/ou nager. En cas de besoin, une remise à niveau est assurée par une vélo-école pour adultes, pilotée par des éducateurs sportifs de la Ville. Strasbourg codirige une recherche-action avec les universités de géographie, du sport et des sciences sociales, pour étudier leur autonomisation (appropriation de l'espace urbain, etc.).

Après deux années d'expérimentation, « Sport-santé sur ordonnance » est désormais pérennisé avec une tarification solidaire : gratuité pendant un an, puis 20 à 100 euros annuellement à la charge des bénéficiaires durant 2 ans, en fonction de leurs revenus.

Strasbourg a incité d'autres territoires à mettre en place un dispositif similaire. Afin de permettre à ces territoires d'échanger sur leurs expériences mais également d'informer les villes qui souhaiteraient s'engager dans cette démarche, la Ville de Strasbourg organise en octobre 2015 les premières rencontres européennes du sport-santé sur ordonnance.

4. Partenaires principaux

Signataires du Contrat local de santé de Strasbourg.

Facultés de géographie (laboratoire Image et Ville – CNRS) et du sport et sciences sociales.

5. Pour plus d'information

Ville de Strasbourg, 1 parc de l'Etoile, 67076 STRASBOURG

N° : 03 68 98 64 36

Alexandre FELTZ, adjoint au Maire de Strasbourg en charge de la santé,
alexandre.feltz@strasbourg.eu

Carine SCHINDLER, chargée de projets, service promotion de la santé,
carine.schindler@strasbourg.eu

Serge OEHLER, adjoint au Maire de Strasbourg en charge des sports

Françoise BEY, Conseillère municipale, en charge des activités physiques pour tous et ses pratiques douces

Jean-Baptiste GERNET, Conseiller Eurométropolitain de Strasbourg en charge des mobilités actives et innovantes

Cécilia JAGOU, chargée de missions, service promotion de la santé, cecilia.jagou@strasbourg.eu

Serge ASENSIO, chargé de mission vélo, service déplacements, serge.asencio@strasbourg.eu